

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration**

SÉANCE DU 29 JUIN 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-NEUF JUIN,

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 23 juin 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Jean-Marc VERCHÈRE, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Richard YVON, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Christine STEIN, Augustine YECKE, Cécile ALLEMAN, Nicole BERNARDIN, Angelo TOCCO.

Etaient excusés : Jean-Marc VERCHÈRE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOU, Philippe BOURGETEAU, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON.

OBJET : Action sociale - Aides facultatives délivrées par délégation du conseil d'administration – période du 01/05/2023 au 31/05/2023.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 20 septembre 2022, le conseil d'administration a délégué au Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à la Présidente déléguée, l'attribution des prestations du CCAS.

En application de l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou la Présidente déléguée ont accordé les aides facultatives suivantes entre le 1^{er} mai 2023 et le 31 mai 2023.

Famille besoin	de	Type d'aide	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Se nourrir s'alimenter		Aide alimentaire	205	13 456,00 €
		Aide alimentaire d'urgence	-	0,00 €
		Aide alimentaire pour jeunes en attente de ressources	-	0,00 €
		Aide alimentaire pour jeunes en parcours d'insertion	3	135,00 €
Accéder à un logement, l'équiper, s'y maintenir		Aide au paiement d'une facture d'énergie	-	0,00 €
		Aide au paiement d'une facture d'eau	1	100,00 €
		Aide à l'équipement personnel et ménager	1	554,68 €
		Aide "coup de pouce" pour entrer dans un logement	2	182,18 €

Accusé de réception en préfecture
049-264901148-20230629-DEL-2023-078
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023

Prendre soin de soi, se soigner	Aide pour une hygiène quotidienne	149	4 408,00 €
	Aide à l'hygiène pour jeunes en parcours d'insertion	2	40,00 €
	Aide à l'accès au matériel optique	-	0,00 €
	Aide à l'accès au matériel médicalisé dentaire auditif	-	0,00 €
	Aide à la visite médicale	1	160,00 €
	Aide à la complémentaire santé (base CSS)	37	6 695,19 €
	Aide à la complémentaire santé (hors CSS)	3	599,26 €
Faire face aux imprévus, à un événement exceptionnel	Aide pour dépasser une difficulté exceptionnelle	1	430,00 €
	Aide pour prendre en charge des frais d'obsèques	-	0,00 €
Se former et vivre de son travail	Aide à la formation professionnelle	-	0,00 €
Développer un projet professionnel	Aide pour l'achat d'un équipement professionnel	-	0,00 €
	Aide à la mobilité pour faciliter les démarches pour l'emploi	-	0,00 €
	Permis Citoyen	5	4 084,00 €
Se déplacer	Aide au transport IRIGO	41	824,10 €
	Aide pour les jeunes au transport IRIGO	-	0,00 €
Se cultiver	Aide aux loisirs pour tous	-	0,00 €
Total		464	34 668,36 €

En synthèse, les aides facultatives directes (c'est à dire hors dispositifs) accordées depuis le 1er janvier 2023 se répartissent mensuellement de la façon suivante :

	2022		2023	
	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées	Nombre d'aides accordées	Montant des aides accordées
Janvier	388	36 136 €	515	43 084,81 €
Février	373	33 749 €	411	34 152,32 €
Mars	468	39 244 €	585	43 717,78 €
Avril	332	31 916 €	481	38 039,60 €
Mai	420	35 372 €	464	34 668,36 €
Juin	474	42 425 €		
Juillet	489	44 085 €		
Août	399	29 169 €		
Septembre	489	47 047 €		
Octobre	417	35 208 €		
Novembre	451	36 689 €		
Décembre	437	41 653 €		
TOTAL	5 137	452 695 €	2 456	193 662,87 €

Le conseil d'administration prend acte de ces décisions.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20230629-DEL-2023-078-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023